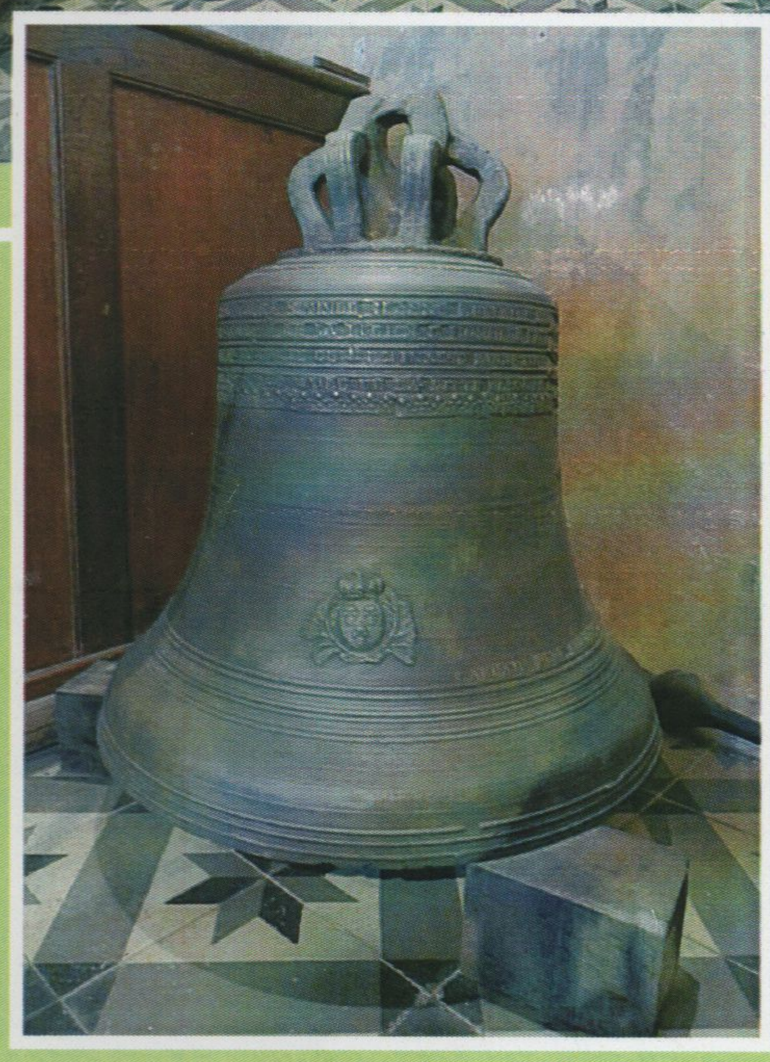
BOISSET INFOS

Bulletin Municipal de Boisset-les-Prévanches

N° 17 - Septembre 2016











Le Mot du Maire

Buisprévanchaises, Buisprévanchais,

17ème bulletin !

2016, année difficile, avec tous ces moments tragiques, pour les familles endeuillées, pour la France, pour le monde. Il faut malgré tout faire face, la vie doit continuer. Pour la commune, pour le budget, il faut faire plus avec moins ! Les maires deviendraient-ils des magiciens ? Pas que je sache. A nos dépenses normales, viennent s'en ajouter d'autres, obligatoires, telles que les animations à l'école, difficile de trouver des bénévoles...

Il y a tous ces changements en cours : groupement des EPCI, étude de la ligne à grande vitesse. (Voir dans ce bulletin). On parle aussi de Commune Nouvelle (fusion de communes), nous avons décidé, après concertation, de rester seuls, les économies étant peu palpables, et voulons respecter l'avenir de nos habitants sans augmenter les difficultés de gestion humaine.
L'année 2017 sera une année charnière et, espérons-le, plus facile à gérer et à vivre tous ensemble.

PS : Pour les Buisprévanchaises et les Buisprévanchais de 65 ans et plus, retenez le dimanche 20 novembre 2016, à 12h30, repas des anciens. Une invitation vous sera envoyée ultérieurement. (Covoiturage assuré)

Le maire : Nicole Delatre

IMPORTANT : pour tous travaux : constructions – transformation – aménagement – abris de jardin - garage – clôture portails – plantations –piscine - véranda - venez consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la mairie aux heures d'ouverture : Le lundi et le mardi de 16h à 18h30 - le vendredi de 10h à 12h - Tél. 02.32.36.83.97
Les nouveaux locataires et propriétaires sont les bienvenus à la mairie pour faire connaissance, s'inscrire sur les listes électorales et avoir toutes informations utiles

Feux

L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010

règlemente désormais les feux de plein air et fixe des dispositions propres à prévenir les incendies dans le département de l'Eure

Il est interdit :

- De faire un feu à moins de 50 mètres des infrastructures telles que routes, autoroutes, voies ferrées, lignes électriques, téléphoniques, stockage de produits ou de gaz inflammables, cultures et récoltes et tout bâtiment,
- Du 15 mars au 15 octobre à toute personne de fumer à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, plantations et reboisements y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains,
- De porter ou d'allumer du feu dans et jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts, bois, plantations et reboisements du 15 mars au 15 octobre pour les propriétaires des terrains concernés et toute l'année pour les autres personnes.

Un formulaire est à adresser à la Mairie du lieu de réalisation d'un feu ; en ce qui concerne :

- Les feux de résidus de récolte, formulaire à déposer 48 heures minimum avant leur début.
- Les feux de camp et festif, formulaire à déposer 10 jours minimum avant leur début.

Vous pouvez consulter l'arrêté à la Mairie où les formulaires de déclaration d'un feu, ainsi que des brochures sont à votre disposition ; n'hésitez pas à venir nous voir.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi et mardi de 16 h à 18 h 30
Vendredi de 10 h à 12 h
Tél. : 02 32 36 83 97 - Fax. : 02 32 26 06 32
email : boisset.prevanches@wanadoo.fr

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral
Relatif à la lutte contre le bruit de voisinage

Le Préfet de l'Eure a pris un arrêté DDASS/SSE/2009 n° 6 du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.
Il réglemente certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique.
Cet arrêté est consultable en mairie, à la préfecture de l'Eure et dans les sous-préfectures des Andelys et de Bernay.
Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure, rubrique environnement (www.eure.pref.gouv.fr).

Pour rappel :

Pour les activités nécessitant du matériel bruyant (tondeuses, bétonnières, motoculteurs, ponceuses, scies à bois…), respectez le repos du week-end ! Ces activités sont autorisées :
Les samedis de 9 h à 12 h et 14 h 00 à 19 h, interdites les dimanches et jours fériés. Les autres jours aux heures ouvrables.
Jeunes, respectez la tranquillité des habitants et utilisez vos petites motos à bon escient sans les faire «pétarader» dans le village jusque tard le soir. (Arrêté municipal du 7/9/2007)

CHIENS : Ne laissez pas vos animaux : - **errer dans les rues (sous peine d'amende) un chien peut devenir dangereux surtout pour les enfants** - aboyer le jour quand vous êtes absents, ainsi que la nuit.
Pensez aux voisins. Il existe des colliers anti-aboiement sans risque pour vos animaux.

TRAVAUX

Comme chaque année, voici le point des travaux réalisés et à venir.
Les petits travaux d'entretien ne sont pas mentionnés.

Poteaux anti-agression devant le bar	effectué
Lampadaire impasse de la Pierre	2ème semestre 2016
Plantation végétaux rue de Garennes	effectué
Chemin vers le lavoir	à prévoir
Ralentisseurs rue de Rosney	effectué
Nouvelle cloche	réalisé
Installation de 3 lampadaires, 2 rue du Pibet, 1 rue des Bois	effectué
Chauffage dans l'église	réalisé
Sol et boiseries de l'église	réalisé
Taille des arbres mares Rosney, Osiers	effectué
Remplacement du transfo	fin 2016
Ordinateur secrétariat	fin 2016
ECOLE : peinture intérieure, fenêtres double vitrage, rideaux, pose de distributeurs papiers et sèche-mains	effectué

Pour votre information, le total du budget 2015 est de 284 700 € qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : 218 332 €

Investissement : 66 368 € *(résultat de la diminution des dotations de l'Etat) !!!*

D. GABANOU
La Croix Prunelle
27220 St-André-de-l'Eure
Tél. 02 32 60 32 22
timbreure@wanadoo.fr

IMPRESSIONS
Publicité
Administratif
Particuliers

Tampons
caoutchouc

POUR TOUT FAIRE
LA QUALITE PRO POUR TOUS !

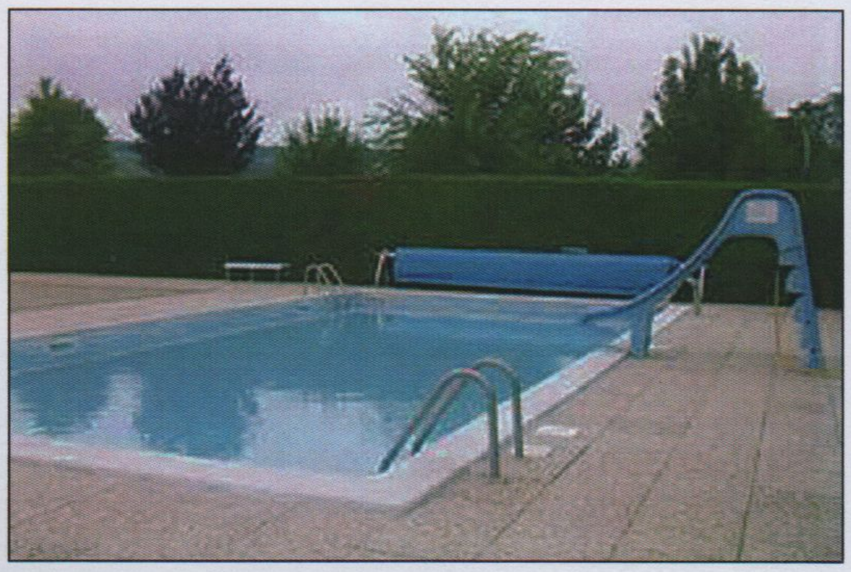
Matériaux de construction
Gros œuvre
Bois charpente
Menuiserie
Isolation
Carrelage
Électricité
Clôture
Dalle
Pavé
Outillage
Sanitaire
Peinture

MATÉRIAUX LEBRETON
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

TOUT FAIRE MATERIAUX
LIVRAISONS TOUTES QUANTITÉS
PROFESSIONNELS & PARTICULIERS
Route de Paris - 27120 **PACY-SUR-EURE**
Tél. : 02 32 36 04 33 - Fax : 02 32 26 36 28
E-mail : toutfairelebreton@wanadoo.fr

*PISCINES





Formalités d'urbanisme pour la construction d'une piscine HORS SOL.
Les piscines NON COUVERTES sont soumises à formalités d'urbanisme en fonction de la superficie de leur bassin :

• Lorsque le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m² (art. 421-2 d du code de l'urbanisme), aucune formalité d'urbanisme n'est requise.

• Lorsque le bassin est supérieur à 10m2 et inférieur ou égal à 100m2 (art. R. 421-9 f du code de l'urbanisme), une déclaration préalable est obligatoire.

• Lorsque le bassin est supérieur à 100m2 (art 421-1 du code de l'urbanisme), un permis de construire est obligatoire.
Il faut relever que le code de l'urbanisme n'établit pas de distinction entre les piscines dotées de fondations et les piscines hors sol. Toutes deux sont en effet considérées comme des constructions, puisqu'elles constituent une forme d'occupation du sol.

SETOM

(Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères).

Déchetterie de Saint-Aquilin-de-Pacy et de la Chapelle-Réanville
Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Le jeudi matin de 9 h à 13 h

Déchetterie de Vernon :
Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31 DECEMBRE 2016 pour faire cet acte «CITOYEN». Nouveaux locataires et propriétaires à Boisset, ce serait bien de venir à la mairie pour que nous fassions plus ample connaissance et vous faire part de tout ce qui concerne la commune.

Collecte des ordures ménagères et sélective

Boisset-les-Prévanches : le jeudi

Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir.
Le jour de collecte est reporté au lendemain sur l'ensemble de la semaine à partir du jour férié.

Rappel, la CAPE a supprimé le ramassage des encombrants

C'tendance



Coiffure, Esthétique
Cabine d'UV

Lundi:13h30-18h
Mardi:9h-12h30/13h30-18h
Mercredi:9h-12h30
Jeudi:9h-12h30/13h30-18h
Vendredi:9h-19h30
Samedi:9h-17h

1 rue de Garennes
27120 Boisset les Prévanches
02 32 62 51 80

Alarm ' Eure
Notre service : Votre sécurité

Tél : 06 35 50 60 76 - 06 35 40 69 97
9, rue des Près - 27120 HECOURT
E-Mail : alarmeure@orange.fr
Alarme incendie
Alarme intrusion - Contrôle d'accès
Automatisme - Vidéo surveillance

Seine Normandie Agglomération :
votre nouvelle agglo au 1er janvier 2017

En février dernier, les maires de la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure), de la CCAE (Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs) et de la CCEVS (Communauté de Communes Epte Vexin Seine) convenaient de fusionner en une seule communauté d'agglomération (85 000 habitants). Depuis, les groupes de travail se sont enchaînés, formés d'élus des trois territoires et des directeurs généraux des collectivités. Des ateliers de concertation ont notamment rassemblé près d'un millier de conseillers municipaux autour des missions de la future collectivité. Le 9 juin dernier, les maires ont pu valider un certain nombre de points.

Son nom, d'abord : « SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION » a été adopté à l'unanimité. Puis ses compétences.

La future agglo, sera opérationnelle le 1er janvier 2017, le premier conseil communautaire permettra d'élire la gouvernance de la SNA dans les quatre semaines suivantes.

Par principe de subsidiarité, cette nouvelle agglo fera office de support de fonctionnement pour ses 69 communes (1000 conseillers municipaux). Elle les accompagnera dans la réalisation de leurs actions et les aidera à mener à bien certains de leurs projets en leur donnant les outils nécessaires. Un nouveau territoire porteur de nouveaux projets.

Projets de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et RER ouest parisien (EOLE)

Les acteurs eurois, en tête desquels se placent les trois agglomérations euroises, la Communauté de communes Eure Madrie Seine et le Conseil départemental de l'Eure, restent favorables au principe d'une Ligne Nouvelle Paris Normandie, dont le projet EOLE fait partie intégrante, et qui est d'intérêt général pour le développement de la région.
La création de cette ligne doit se faire dans un délai raisonnable, intégrant le temps de la réflexion nécessaire pour dégager une perspective claire en matière ferroviaire pour l'Eure. L'Eure n'est pas un simple territoire de passage mais un département dynamique de plus de 600 000 habitants qui mérite une visibilité et une stratégie ambitieuse en matière de transports. Nous souhaitons donc que les Eurois bénéficient des avantages, et pas seulement des inconvénients.
Pour que cette ligne soit un succès et voit enfin le jour, elle doit répondre à des critères évidents et objectifs pour les habitants de l'Eure. Un certain nombre de points, soulevés régulièrement par les présidents du Conseil départemental et des trois agglomérations dans le cadre des différentes étapes de la concertation, méritent aujourd'hui d'être précisés.
Le territoire de l'Eure, porte d'entrée de la Normandie et de la région parisienne, doit bénéficier directement du projet par l'implantation d'au moins une nouvelle gare et par le renforcement des dessertes.
La définition du tracé de la nouvelle ligne devra prendre en compte l'ensemble des contraintes environnementales et en premier lieu, devra limiter au maximum l'impact sur les espaces fonciers agricoles.



Un Buisprévanchais à l'honneur : il pratique un sport encore confidentiel

C'est à 7 ans que Maxime POL a débuté la boxe française à St André de l'Eure. Deux ans après il se dirige vers le full contact à Pacy sur Eure avec comme entraîneur Jean-Luc DANO.

Résultats depuis :
2013, vice-champion de France de full light contact en moins de 46 kg.
2014, champion de France de full light contact en moins de 52 kg.
2015, il change à nouveau et s'oriente vers la boxe thaï.
Nous lui souhaitons de se faire remarquer aussi dans cette nouvelle discipline.
Il a été récompensé lors de la soirée du sport et du bénévolat à Pacy sur Eure, le 11 septembre 2015.

Si d'autres Buisprévanchais ont des dons ou des talents particuliers, et veulent que cela se sache à travers ce petit journal, ils peuvent faire un article, l'accompagner d'une photo, et envoyer le tout à la mairie de Boisset. Merci.

CONCERT A BOISSET

Vous étiez nombreux
à leur dernière visite,
nous avons pensé les inviter
à nouveau.

CHORALE DO MI SI

LA COUTURE

VENDREDI 31 MARS 2017
à 20h30

à l'église de Boisset,

Venez nombreux.

Entrée gratuite



D'autre part, nous demandons à l'école de Musique de Vernon de bien vouloir se produire dans notre église comme l'an dernier.

La vie du club de Loisirs du Cormier et de Boisset

Le club est toujours source d'amitié, de chaleur humaine ; de venir y passer un après-midi tous les quinze jours, le jeudi, dans la salle de la mairie du Cormier réservée aux animations; personne n'oublie... Il y a encore des chaises....
Nous renouvelons nos remerciements à M. le maire du Cormier et à son conseil municipal.
Nos activités : jeux de toute sorte tous les quinze jours.
Voilà ce que nous avons fait et allons faire en 2016 :
24 janvier, galette des rois
6 février, sélection de la coinchée à Grossoeuvre
9 mars, sélection de la coinchée à Caillouet
9 juin, sortie musée d'Evreux et Ecuries de la Caserne de Tilly- Journée agréable et ambiance chaleureuse, avec démonstrations équestres, pendant un repas aux couleurs de la cavalerie.
16 juin, notre Assemblée Générale



15 septembre, sortie aux musées du peigne, du Cinéma avec un déjeuner.
Sans oublier le 17 novembre, notre sortie au « Cochon Grillé »
Le groupe MEMOIRE se réunit une fois par mois dans la salle communale de Boisset. Il y a encore des places, et preuves à l'appui, nos méninges s'améliorent !
Vous voyez, nous nous retrouvons le plus possible. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

RENSEIGNEZ-VOUS A LA MAIRIE DE BOISSET POUR LE CALENDRIER

Ne restez pas isolés, parler, se divertir, quelques bonnes choses à déguster, quelques sorties, ça aide à bien vieillir. D'abord on n'est pas vieux, on est seulement un peu âgé.

La présidente

T.P.N.

Travaux Publics de Normandie S.A.S.

139, rue Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE

- **Travaux routiers publics et privés**
- **VRD**
- **Assainissement**

Tél. : 02 32 26 00 94
Fax : 02 32 26 06 51
E-mail : t.p.n.@wanadoo.fr

L'ECOLE

L'année scolaire 2015/2016 restera une année tragique, marquée par les attentats de Paris.
Après ceux de Charlie Hebdo et ceux de Paris, la vie quotidienne ne sera jamais plus comme avant !
Et cela a rejailli sur la vie de l'école :
Cette année, un carnaval mais pas de défilé, ni de réunion sur la friche pour brûler le Bonhomme Hiver !
Cette année, une kermesse, mais perturbée par un filtrage et des horaires d'ouvertures et de fermetures des portes !
Malgré tout cela, il y a eu, comme tous les ans, des sorties(Rambouillet, Versailles, Samara, journée hand, visite du collège, sortie vélo avec pique-nique, dans l'enceinte de l'école à cause du mauvais temps!), des animations et spectacles (3 chardons, cinéma, M. Pichot)





Bref, encore une année riche en découvertes et émotions....
Mais cette fin d'année a été endeuillée par le décès de notre collègue Annick Carton.
Nous souhaitons à Corrine Travers, sa fille et à tous ses proches beaucoup de courage.

Le corps enseignant.

SIVOS : un maire est élu pour faire respecter les lois, afin de protéger ses habitants. Vigipirate n'est agréable pour personne. Quand tout va bien, on dit que c'est ridicule, mais lorsque le drame arrive, les épaules du maire ne sont pas assez larges ! Je suis consciente et mobilisée ... *Maire et présidente du Sivos*

SIVOS

Les effectifs à la rentrée se situent aux environs de 145 enfants.

Tarif des services périscolaires :

Cantine : 1er enfant : 4, 30 € - 2ème enfant : 3, 90 €
3ème enfant : 3, 50 €

Prix inchangé depuis plus de 3 ans.

Garderie

- mensuel journée : 49,00 €
- mensuel 1/2 journée : 25,00 €
- occasionnel : carte 10 gardes (une garde le matin/ou le soir) 26,00 €. **Tarifs nouveaux en janvier.**

Elle fonctionne à Boisset le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

Accueil de loisirs organisé par la CAPE à l'école de Boisset tous les mercredis de 12 h à 18 h 30. Il y a encore des places.

Tarifs annuels du transport scolaire pour l'année 2016/2017

Par an 1 enfant :	84 €
Par an 2ème enfant	74 €
Par an 3ème enfant	64 €
Par an 4ème enfant	54 €
Par an 5ème enfant	44 €
Par an 6ème enfant	34 €
Par an 7ème enfant	gratuit
Pour 2ème trimestre (cours d'année)	44 €
Pour 1 trimestre (cours d'année)	29 €
Pour les internes	44 €
Pour les duplicatas de cartes	14 €
Pénalités de retard de dépôt de dossier	44 €

SAISON TENNIS 2015-2016

Toujours 9 élèves, de tous niveaux, au tennis de Bretagnolles.
Certains sont inscrits aussi à Pacy et font de gros progrès (ce sont ceux qui sont aussi les plus réguliers). Nous continuons avec eux, le mercredi après-midi de 14h à 16h, pour la modique somme de 15 € pour l'année à condition que les enfants soient assurés personnellement.
Possibilité si le groupe augmente, de faire jouer les débutants en première heure et les confirmés ensuite.
Malgré le mauvais temps, nous avons pu jouer assez régulièrement.

Geneviève Carof

COMMUNAUTE LOCALE SAINTE-GENEVIEVE

Cette année, notre église a pris un coup de jeune. Réfection du côté droit, chape et menuiserie, menuiserie dans le chœur, et surtout installation d'un chauffage.
La grande nouvelle est le changement de prêtre, le père Eric Pichard part s'installer à Louviers et le père Florent Babaka M'Vemba lui succède. Pour faire sa connaissance, vous pouvez assister à sa messe d'installation à Pacy à 11h, le 11 septembre. Il est né en 1962, a été ordonné en 1989, et nommé au Neubourg en 2009.

Défunts de l'année : Edouard CAMBOULIVE, Annick CARTON, Pierrette LEMENTEC, René VAN WETTEREN, Jean POLET

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE GENEVIEVE : découvrez le projet sur le site internet : www.fondation-patrimoine.org/30852 Il reste la restauration des fresques, vos dons sont les bienvenus.

VERDUN 2016 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage.
www.fondation- patrimoine.org/don-verdun



COMITÉ DES FÊTES

Le tout jeune Comité des fêtes, a repris les choses en main et remis l'administratif en état, ce qui lui a pris un certain temps.

Comme l'année dernière, il a organisé une chasse aux œufs, le dimanche de Pâques, suivie d'un pot de l'amitié.







Pour la saison 2016/2017 :

- Concours de boules le 17/9
- Concours de pêche
- Fête du village
- Promenades familiales en projet

8, rue Saint-Pierre 27220 GROSSOEUVRE
Tél. 02 32 37 95 53
sarllacomme@gmail.com

SARL LACOMME

Couverture - Plomberie - Chauffage
Solaire - Energies renouvelables

Une équipe de 20 professionnels à votre service !

Qualibois - Qualisol - PG - Qualibat

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Notre site Internet : **www.eco-entreprise27.com**

Les Prévanches

Chez Piou et Béa
7, rue de Pacy
27120 BOISSET LES PREVANCHES

RCS Evreux : 478 039 639

Tél/Fax : 02 32 36 81 10

Bar, Tabac, Épicerie, Presse
Dépôt de Pain, Sandwichs

ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral du 16 janvier 2012 :

Ne traitons plus à proximité de l'eau

Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tout pesticide (désherbants, fongicides, insecticides) dans et à moins d'un mètre des fossés (même à sec), mares, bétoires, collecteurs d'eau, points d'eau, puits, forages et bassins, sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, entrepreneurs.

RAPPEL : L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est interdite dans et à moins de 5 mètres des cours d'eau définie par arrêté préfectoral DDMT/SEBF/11/091 du 8 juin 2011 et les plans d'eau de plus de 10 hectares. (Le non-respect de cet arrêté sera puni selon l'art. dudit code)

ATTENTION : un agent du SDAGE est déjà passé dans la commune pour un avertissement, et risque de repasser pour, cette fois, verbaliser.

LES 11 GESTES DU TRI

1. Limiter le gaspillage alimentaire.
2. Stop pubs sur la boîte aux lettres.
3. Limiter les emballages.
4. Composter.
5. Limiter les impressions.
6. Favoriser la seconde vie des déchets.
7. Eviter les produits à usage unique. (lingettes)
8. Utiliser sacs réutilisables ou panier pour faire vos courses, acheter en vrac.
9. Boire l'eau du robinet.
10. Choisir des produits labellisés environnement.
11. Gestes alternatifs : faire soi-même (yaourt, plats cuisinés)

Composer ses menus pour éviter d'acheter en trop.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1er SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE

- **Une obligation annuelle** pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
- **Toutes les colonies d'abeilles** sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



LES AVANTAGES DE LA DÉCLARATION



FAVORISER LE **SUIVI** DES POPULATIONS D'ABEILLES

INFORMER LES **APICULTEURS** EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE RISQUE SANITAIRE



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

DÉCLARATION SIMPLE ET GRATUITE AUPRÈS DE VOTRE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

ENVOYER VOTRE NOM, ADRESSE ET LA LOCALISATION DE VOS RUCHES À accueil@gds-eure.com

OU DÉCLARATION SUR : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

GDS Eure









